



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 2 mai 2022

Ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions CNP Assurances

- **L'offre publique d'achat simplifiée (« Offre ») déposée par La Banque Postale visant les actions CNP Assurances est jugée conforme par l'AMF**
- **L'Offre sera ouverte du 2 mai 2022 au 31 mai 2022 inclus**
- **Le prix de 20,90 euros par action (dividende de 1 euro détaché) fait ressortir une prime de 36 % sur le cours de Bourse avant l'annonce de l'opération**
- **L'offre est jugée favorable aux intérêts de CNP Assurances, de ses actionnaires et de ses salariés par le Conseil d'administration de CNP Assurances**
- **La Banque Postale a l'intention de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire si les actionnaires minoritaires ne représentent pas plus de 10 % du capital et des droits de vote à l'issue de l'offre**

À la suite de l'obtention de l'ensemble des autorisations réglementaires requises, La Banque Postale annonce aujourd'hui que l'offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions CNP Assurances qu'elle a déposée le 16 mars 2022 (« Offre ») **sera ouverte du 2 mai 2022 (inclus) au 31 mai 2022 (inclus)**.

L'Offre a été jugée conforme par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 26 avril 2022. L'AMF a publié le 29 avril un avis d'ouverture de l'Offre, après avoir apposé le 26 avril son visa sur la [note d'information](#) de La Banque Postale et sur la [note en réponse](#) de CNP Assurances, respectivement numérotées 22-122 et 22-123. La documentation afférente à l'offre publique est également disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Le prix de l'Offre, à 20,90 euros par action CNP Assurances (dividende de 1 euro détaché), a été établi en appliquant une approche de valorisation multicritères qui repose sur les méthodes d'évaluation couramment employées dans le secteur de l'assurance et qui tiennent compte des spécificités de CNP Assurances. Ce prix tient compte du prix payé à BPCE lors de l'acquisition par La Banque Postale d'un bloc de 16,1 % d'actions CNP Assurances en décembre 2021 et reflète notamment :

- une prime de 36 % sur le cours de Bourse avant l'annonce de l'opération le 28 octobre 2021 ;
- une prime de 50 % sur le cours moyen pondéré par les volumes sur les 20 jours précédant l'annonce de l'opération le 28 octobre 2021.

Le Conseil d'administration de CNP Assurances a mis en place un comité ad hoc composé uniquement des administrateurs indépendants et des deux administrateurs représentant les salariés de CNP Assurances. Conformément à l'article 261-1 du règlement général de l'AMF, le Cabinet Ledouble a été mandaté, le 18 novembre 2021, en qualité d'expert indépendant par le conseil d'administration de CNP Assurances, avec pour mission d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre et du retrait obligatoire éventuel. **L'expert indépendant a conclu que le prix de l'Offre est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires** apportant leurs titres à l'Offre et dans la perspective d'un éventuel retrait obligatoire.

Ayant pris connaissance des travaux du comité ad hoc et des conclusions de l'expert indépendant, **le Conseil d'administration de CNP Assurances a rendu un avis motivé favorable sur l'Offre en considérant que celle-ci est dans l'intérêt de CNP Assurances, de ses actionnaires et de ses salariés**, et recommande ainsi aux actionnaires de CNP Assurances d'y apporter leurs titres.

À la veille de l'ouverture de l'Offre, La Banque Postale détenait 85,25 % du capital et 90,83 % des droits de vote de CNP Assurances.

Conformément aux articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, si à l'issue de l'Offre, les actionnaires minoritaires ne représentent pas plus de 10 % du capital et des droits de vote de CNP Assurances, **La Banque Postale a indiqué son intention de mettre en œuvre, dans un délai de trois mois à compter de la clôture de l'Offre, une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions CNP Assurances non apportées à l'Offre moyennant une indemnisation égale au prix de l'Offre, soit 20,90 euros par action de CNP Assurances (dividende de 1 euro détaché).**

Afin de faciliter l'information des actionnaires, un numéro vert, gratuit depuis un poste fixe, est à la disposition des actionnaires individuels de CNP Assurances pour toute question concernant l'Offre durant la période d'ouverture (2 mai 2022 au 31 mai 2022) : 0805 38 38 62.

Contacts Investisseurs

Géraldine Lamarque – geraldine.lamarque@labanquepostale.fr – 01 41 90 35 41
Estelle Maturell Andino – estelle.maturell-andino@labanquepostale.fr – 01 57 75 61 79
Gabriel Beya-Tumba – gabriel.beya@labanquepostale.fr – 01 46 62 82 71
Linda Chibah – linda.chibah@labanquepostale.fr – 01 57 75 68 27

Contacts Presse

France Plasse – france.plasse@laposte.fr – 06 08 47 75 41

A propos de La Banque Postale

La Banque Postale forme, avec ses filiales dont CNP Assurances, un bancassureur européen de premier plan leader de la finance durable, Son modèle d'affaires diversifié lui permet d'accompagner 20 millions de clients personnes physiques et morales avec une gamme complète accessible à tous. Filiale du Groupe La Poste, La Banque Postale est une banque de proximité, présente sur tout le territoire avec 17 000 points de contacts dont 7 300 bureaux de poste. Avec son plan stratégique « La Banque Postale 2030 », La Banque Postale se fixe l'ambition de devenir la banque préférée des Français, avec une offre intégrée et omnicanale de services de bancassurance articulée autour de trois marques distinctes : La Banque Postale, sa banque au quotidien, Ma French Bank, sa banque 100% mobile et BPE, sa banque privée. Fort de son identité citoyenne, La Banque Postale se positionne au service d'une transition juste, répondant aux enjeux environnementaux, sociétaux, territoriaux et numériques.